



## SOMMAIRE

**Éditorial:** R. Lécuyer, **Demain**

**Europsy**.....p1

**Prendre le temps de la réflexion, savoir de quoi on parle,**  
MJ Robineau .....p2

**Les régions,** .....p, 3, 4, 5, 6

**Pétition sur internet**.....p6

**Droit de réponse de l'ANPEIP**.....p7

**Publications reçues au siège**...p8

**Appel à candidature CNCDP**.....p9, 10

**Bienvenue**.....p10

**Une pratique de la psychologie dans les territoires d'outre mer,**  
J. Garry.....p11, 12

**Synthèse du rapport d'activité psychothérapie du SCP, P.**  
Grosbois..... p11, 12

**Synthèse des panoramas des masters** .....p12

**Formations 2007**.....p13

**Rejoignez la Fédération** .....p14

### Directeur de la publication

Roger LECUYER

### Rédactrice en chef

Brigitte GUINOT

### Comité de rédaction

Christian BALLOUARD,

Marie-Christine GELY-

NARGEOT,

Stéphanie ANDRU

Marie-Jeanne ROBINEAU,

Dominique SZEPIELAK,

Bruno VIVICORSI

N° ISSN - 1763-4113

FFPP 92 rue

du Dessous des Berges

75013 Paris

Permanence téléphonique

le mardi après midi

Tel/fax. 00 33 (0) 1 43 47 20 75  
www.ffpp.net - siege@ffpp.net

## Demain, EuroPsy

La future certification européenne en psychologie délivrée par l'EFPA (Fédération Européenne des Associations de Psychologues) est actuellement en phase d'essais dans six pays (Allemagne, Espagne, Finlande, Hongrie, Italie, Royaume-Uni). L'EFPA prévoit sa mise en place dans tous les pays où elle est implantée (32 et bientôt 34) à partir de 2008. L'an prochain, la FFPP, membre français de l'EFPA, devra donc prendre en charge cette organisation.

Le scénario de cette mise en place n'est pas encore entièrement fixé, puisqu'il s'agit de profiter au maximum de l'expérience actuellement en cours et des conclusions qui pourront en être tirées. Les représentants de ces six pays se réunissent régulièrement, seuls ou avec l'ensemble du groupe EuroPsy, pour échanger sur les problèmes rencontrés, et la nécessaire harmonisation des réponses apportées aux questions qui se posent sur le terrain et non prévues par les deux textes EuroPsy (le second disponible en français sur le site web de la FFPP). En fonction de ces réponses, le dernier texte sera d'ailleurs en partie amendé, et surtout précisé. Par exemple, les conditions dans lesquelles s'effectuera l'année de pratique professionnelle supervisée seront mieux définies.

Mais nous connaissons déjà les grandes lignes de ce que sera l'application d'EuroPsy dans chaque pays. Ainsi en France, la FFPP devra mettre sur pied un comité national d'accréditation de 5 personnes, dont deux au moins devront être des praticiens, deux au moins des universitaires. C'est ce comité qui examinera les demandes des psychologues qui souhaitent obtenir la certification de psychologue européen et être inscrits sur le registre européen tenu par l'EFPA. Par contre, c'est très certainement le comité Européen qui donnera l'accréditation aux cursus universitaires. A chaque université où est enseignée la psychologie devrait être envoyé un questionnaire sur son programme de formation en licence et en master. Au vu de ce programme, l'accréditation sera donnée ou non. Pour la licence, le critère sera le fait qu'elle couvre l'ensemble du champ de la psychologie, dans ses diverses spécialités. Pour le master, il s'agira surtout de savoir dans quel(s) champ(s) professionnel(s) il s'inscrit.

Cette mise en place d'EuroPsy n'est pas sans susciter quelques inquiétudes. Harmoniser, c'est bien, mais ne court-on pas le risque d'uniformiser, voire de normaliser ? L'idée d'EuroPsy est au contraire de favoriser la diversité. Les critères d'accréditation porteront donc sur la présence dans le cursus des diverses spécialités de la psychologie, pas sur les orientations théoriques. Le programme de référence publié dans le texte EuroPsy ne comporte d'ailleurs aucune référence théorique. Dans un pays comme la France, où depuis très longtemps une instance ministérielle accrédite les formations universitaires, la situation ne sera guère changée de ce point de vue, puisque ce n'est pas sur la base des orientations théoriques que se fait l'habilitation d'un diplôme. La différence avec cette habilitation ministérielle, et elle est de taille, c'est que l'accréditation EuroPsy se fait sur la base du volontariat. Aucune université et aucun psychologue n'est tenu de la demander.

Mais bien évidemment, le respect de ces principes suppose que les comités mis en place reflètent eux-mêmes l'ouverture et la diversité nécessaire. C'est ce que prévoit le texte EuroPsy : diversité des spécialités, équilibre des sexes, et, pour le comité européen, diversité des pays. La FFPP veillera à cette diversité au niveau national, mais aussi au niveau européen, afin que le sud de l'Europe soit autant représenté que le nord dont la philosophie est souvent différente. Elle veillera aussi à ce que la certification EuroPsy soit un label de qualité professionnelle et pour ce faire, effectuera la mise en place de la certification au rythme nécessaire à ce contrôle de qualité de la certification. L'objectif d'EuroPsy, est avant tout la promotion de la profession de psychologue. Il faut donc que les conditions d'application contribuent à cette promotion.

Roger Lécuyer

## Prendre le temps de la réflexion, savoir de quoi on parle !

MJ.Robineau

Le 23 Juin 2007 marquera pour la FFPP une étape dans le débat qui s'est engagé en son sein depuis les Entretiens de la Psychologie en novembre 2006 et qui s'est développé dans Fédérer ou dans d'autres publications sur la réflexion menée à propos des deux préoccupations actuelles de la profession : comment réglementer le Code de déontologie et par voie de conséquence quelle instance serait la plus adéquate au rassemblement de la profession ?

- une instance représentative librement et volontairement mise en place par les professionnels de la psychologie, comportant une structure (comme dans la plupart des pays européens) ayant un droit de suspendre, de radier après avoir fait jouer le principe du contradictoire ?

- une instance imposée par l'Etat qui donnerait une délégation de compétence à un Ordre des psychologues composé de psychologues élus selon des critères définis pour une mission disciplinaire accompagnée de l'obligation d'appartenance et de cotisation pour tous les psychologues ?

Le débat s'est donc continué ce 23 juin lors du Conseil d'Administration Fédéral (CAF) regroupant les présidents régionaux, les représentants des organisations et les adhérents désireux d'y assister. L'ordre du jour spécifiait : « Discussion sur la réglementation du code de déontologie et l'idée d'un ordre des psychologues ».

Avant que le débat ne s'installe un point a été fait sur la réunion du 2 juin qui rassemblait les organisations signataires du code de déontologie. Etaient présentes : l'ACOP-F ; l'AEPFU ; l'AFPS ; la FFPP ; Psyclihos ; la SFP ; le SNES ; le SNP (1)

Deux groupes s'étaient répartis la tâche, un groupe révision du code et un groupe réglementation du code. Pour aider au débat de ce 23 juin, seuls les points débattus dans le groupe réglementation sont exposés ici.

Ce 2 juin, trois options ont été proposées :

-le SNP a avancé l'idée d'un Ordre en mettant en valeur tout ce qui en faisait ses avantages : le rassemblement de la profession (incapable de s'organiser seule), la protection du public, une instance puissante qui induirait une profession puissante, la réglementation de la déontologie et celle des conditions d'exercice des psychologues. Pour le SNP seul un Ordre est en situation de régler le Code de déontologie des psychologues.

- le SNES (Collectif des Conseillers d'Orientation-Psychologues) s'oppose à la création d'un Ordre et propose la mise en place d'un Conseil Supérieur de la Psychologie composé de représentants des psychologues de la fonction publique élus sur le modèle des commissions paritaires et incluant les libéraux selon certaines modalités. Ce Conseil Supérieur n'aurait pour mission ni la réglementation du Code ni le regroupement de la profession. Il n'aurait aucun rôle coercitif et exclurait toute sanction envers les professionnels indisciplinés et dysfonctionnants.

- La FFPP (qui ne devait débattre et se prononcer sur ce point que le 23 juin en CAF) n'a pas encore pris position et donc, Roger Lécuycy, en son nom propre, propose qu'une action soit menée pour que le code fasse l'objet d'un décret d'application de la loi du 25 juillet 1985 (usage professionnel du titre de psychologue). Les plaintes seraient renvoyées vers les juges qui à l'éclairage d'un code, rédigé avec des tournures juridiques, pourraient juger en toute connaissance de cause. Un arrêté d'application du décret comportant le Code dans son intégralité permettrait de modifier quand ce serait nécessaire certains

articles du code inadaptés ou incomplets.

Ainsi la profession apporterait rapidement une réponse aux préoccupations actuelles des psychologues : que le Code soit réglementé, opposable aux employeurs et aux professionnels qui ne le respectent pas et qu'il protège le public des mésusages de la psychologie.

A partir de ces données, le débat, ce 23 juin, s'engage en mettant en évidence dans un premier temps qu'il y a à distinguer moyen et finalité, réglementation et rassemblement de la profession. En effet si la condition ordinale est un des moyens possibles du rassemblement, il n'est pas unique et actuellement on assiste à un court-circuitage du débat au profit d'une idéologie : l'Ordre. Constat est fait que les pro ordre n'avancent pratiquement pas d'arguments pour un ordre perçu comme moyen unique mais en revanche cherchent à atteindre le but fixé qui est le rassemblement, la reconnaissance et l'efficacité alors que les anti-ordre critiquent la mise en place d'un ordre et prônent un autre type de moyen utilisé couramment en Europe : le rassemblement librement consenti, géré par la profession visant aussi la reconnaissance, le représentativité, le regroupement de la profession et de la discipline, la lisibilité, la visibilité.

### Eléments saillants du débat :

1 / Constat est fait que les partisans de l'Ordre

-prônent le modèle québécois,

-mettent en avant le rassemblement de la profession,

-redoutent la main mise par la profession, et ses velléités de s'organiser seule, aux risques de perdre leurs prérogatives de vieilles organisations en place,

- souhaitent que les personnes qui usurpent le titre de psychologue soient interpellées et informées que l'usage professionnel du titre répond à des critères précis de formation.

2 / Arguments débattus :

L'Etat donne délégation de compétence à un Ordre pour définir, par exemple, les politiques de santé. En ce qui concerne les psychologues le domaine de la prévention entre dans ce cadre, il est important, il y a des enjeux à soutenir, c'est une commande sociale. C'est dans cette optique que les psychologues québécois y travaillent à leur manière, peu conforme aux attentes des psychologues français ! Il y a en France une ligne politique à définir dans ce champ de la santé tout en sauvegardant l'autonomie professionnelle du psychologue.

Il y a utilité d'un ordre comme conseil pour faciliter ainsi la communication avec des juges peu au fait du travail du psychologue. Objection est faite que cet argument trouve une réponse dans la mise en place de l'Assistance juridique de la FFPP (APAAJ) qui a pour objet de produire des arguments pour soutenir les psychologues mis en difficulté.

Il y a nécessité que ce soient des psychologues qui instruisent les dossiers qui vont en justice car seuls les pairs sont à même d'apprécier les manquements de leurs confrères.

Le jugement par les pairs est problématique, c'est aux juges qu'il échoie de rendre la justice.

Constat est fait par ailleurs que nombre de cas ont été soustraits par des Ordres à la justice. L'ordre est un des moyens de rassemblement mais il est aussi un lieu de pouvoir. C'est une simili unité sans bon voisinage (cf. la division des médecins ou celles existant dans les autres professions)

Un rassemblement unitaire est soit obligatoire soit il ne l'est pas. Or en ce qui concerne la création d'un Ordre ce rassemblement est obligatoire (cotisation élevée, obligation de s'inscrire pour travailler...). C'est un regroupement qui n'admet ni le libre choix ni l'engagement. Tout psychologue doit y être inscrit et ne peut travailler sans cela.

Si on prend les exemples en cours en Europe, on constate que les psychologues se sont librement réunis et ont su organiser eux-mêmes leur profession jusqu'à s'autoriser à radier

des psychologues d'un exercice professionnel.

Créer un Ordre en France (comme en Italie par exemple), ce serait tuer tout ce qui est associatif et syndical (même si leur disparition n'est pas automatique : des organisations peuvent très bien cohabiter avec un Ordre).

Il s'avère qu'il est d'une importance capitale d'identifier de quoi on parle car c'est l'avenir qui est engagé là.

Il sera peu facile, dans le cas de figure de la création d'un ordre, (si ce n'est impossible) de défaire ce qui aura été fait !

La FFPP continue de débattre, elle n'a pas encore pris parti pour l'un ou l'autre moyen, le CAF s'est seulement prononcé pour adopter la démarche de demander un décret d'application pour régler le code de déontologie, de le rendre applicable par tous et respecté de tous car c'est une première étape intéressante ne fermant aucune des voies : Ordre ou Organisation forte de psychologues.

Le débat reste ouvert, le numéro de Fédérer de septembre apportera d'autres arguments (**N'oubliez pas de participer à la rédaction de ce numéro ouvert à tous : adhérents ou non, pro ordre ou anti ordre..**).

Le débat est d'importance car il soulève des questions lourdes de conséquences sur l'avenir de la profession. La FFPP se donne le temps de la réflexion car c'est une conception de la profession de psychologue qui est ici posée et c'est à l'ensemble des psychologues de se positionner dans le choix du devenir de la profession.

La FFPP se propose lors de la prochaine réunion des organisations signataires du Code de déontologie des psychologues, le 29 septembre de développer la démarche à engager pour régler le Code de déontologie. Passer par un décret et un arrêté n'entrave en rien les choix de l'instance de régulation. En effet le décret de réglementation du code est le passage obligé de la création d'un Ordre (l'inverse : il faut un ordre pour régler le code est en revanche contournable), il est le passage obligé pour étayer la loi de 85 et l'inscription obligatoire à ADELI, il est le passage obligé pour garantir le public contre les mésusages de la psychologie, il est le passage obligé pour rendre notre Code opposable et respecté.

(1) ACOP-F : Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues-France

AEPU : Association des Enseignants-chercheurs de Psychologie des Universités

AFPS : Association Française des Psychologues Scolaires

FFPP : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

Psyclihos : Psychologues Cliniciens des hôpitaux

SFP : Société Française de Psychologie

SNES : Syndicat National des Enseignants du Second degré

SNP : Syndicat National des Psychologues



C'est décidé, psychologues des villes ou des campagnes, psychologues à temps plein, en cdd, en cdi, à temps très partiel, ou à pas de temps du tout, psychologues des hôpitaux ou psychologues des prisons, cliniciens, du travail, de l'éducation, enseignants chercheurs petits ou grands, étudiant, psychologue connu mais trop souvent inconnu, vous avez tous quelque

chose à écrire sur cette question fondamentale de la prise en compte de la déontologie mais bien au-delà de la représentativité sociale que vous souhaitez donner à votre profession. Fédérer de septembre sera consacré à ces questions. L'été donnera des ailes à vos plumes ou claviers, les propositions d'articles doivent être reçues avant le 5 septembre par courriel ou par courrier pour les irréductibles de l'informatique et d'internet. .

N'hésitez pas à me contacter pour évoquer les contraintes propres à la mise en page. (longueur du texte etc..)

**Brigitte Guinot**

[brigitte.guinot@ffpp.net](mailto:brigitte.guinot@ffpp.net)

## Les régions

[paca@ffpp.net](mailto:paca@ffpp.net)



### Echo des écrits

Voilà, nous avons changé de sens... Belle réussite, dit-on, un grand auditorium bien rempli à Aix ce 12 mai, pour parler de ce que nous écrivons, donnons à voir... belle musique... sans anicroche... mais bien dure, parfois, et moderne !

Parlons des risques et précautions de base (programme de la matinée)

Comment ? ... La loi de 2002 change tout ? Les patients pourront lire dans leur dossier ce que l'on a osé inscrire d'eux ? Que dites-vous ? Faux en écriture ? C'est vrai que l'autre parent m'avait dit que... et son gamin qui n'allait pas bien... alors... j'ai pris position, dans son intérêt : faux certificat (=faux en écriture), ou alors diffamation, injure publique ? Non ! Nos modestes certificats n'auront pas les honneurs de la presse ; mais diffamation non publique... attention... mesurons la portée des termes employés.

Et la notion de confidentialité des écrits : le secret professionnel, l'émergence d'un « savoir protégé » n'excluent pas les possibilités de révélation, de signalement dans les cas prévus

par la loi (sévices ou atteintes sexuelles)

### En pratique quelle conduite attendre d'un psychologue dans ses écrits ?

*Suivons la déontologie, elle structure notre pratique : sur le plan formel*

- dater et signer,
- identifier le destinataire,
- rappeler la demande « mission du psychologue »,
- rappeler son objet, faire référence aux méthodes ou approches utilisées,
- noter les indications techniques.

*Autre question de forme : la conservation des dossiers personnels.*

- situer avec précision dans quel type d'écrit le document se situe :
  - bilan d'évaluation,
  - diagnostic,
  - orientation,
  - lettre ou attestation.

L'élément nouveau introduit par la loi de 2002 nous impose un filtre supplémentaire : nos écrits ne doivent pas nuire à la personne qui les lira dans son dossier (ou ailleurs) nous devons

prendre la précaution de ne pas dévoiler ce qui a été dit mais dire ce que l'on pense des propos entendus.

L'ex ANAES (agence nationale d'accréditation et d'évaluation des pratiques dans la santé maintenant HAS Haute Autorité Santé) nous guide pour les « bonnes pratiques » à respecter dans l'établissement d'un dossier. Elle introduit la notion de notes personnelles, qui ne sont pas directement indispensables à la compréhension du diagnostic. A ce sujet la CNCDP distingue bien les données brutes, non diffusables et l'interprétation qui en est faite par le psychologue

*L'après-midi nous retrouve à nous interroger sur l'éthique et à mesurer, en les déclinant, nos responsabilités dans différents domaines d'intervention.*

**Tout d'abord la recherche :** questions d'éthique difficiles à résoudre car l'objet même de la recherche implique la personne. Bien sûr le chercheur fera en sorte que le sujet ne se sente pas humilié, mais c'est à l'aune de lui-même qu'il mesure. Et comment faire pour que le sujet ne se sente pas dépossédé du contrôle de lui-même, alors que l'information préalable qu'il a reçue sur l'expérience ne peut être explicite et complète sous peine de fausser le résultat. Comment faire la balance entre risque et bénéfice pour la personne, sujet de l'expérience. Le code de bonne conduite des chercheurs clarifié en les systématisant, les questions du consentement libre et éclairé du sujet, de la confidentialité, du respect de la vie privée, de l'information du public, de l'attitude envers les pairs et de l'évaluation par l'Université. A ce sujet nous insistons sur le statut des psychologues, à la fois praticiens et chercheurs. Une tendance actuelle, bientôt en expérimentation à Aix sera de réunir masters professionnels et masters de recherche : il y aura plus de travail pour les étudiants, de nouveau conviés à un mémoire de recherche, mais une meilleure formation (dans l'attente d'une sixième année de formation, en concordance avec EuroPsy) .

**Un autre domaine envisagé est celui de l'Éducation Nationale** avec les particularités nouvelles introduites par la loi de février 2005 sur les personnes handicapées et la nouvelle structure des MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) où exercent des équipes pluridisciplinaires chargées de statuer sur des orientations (classes spécialisées) ou de fixer des droits à compensation. Tout examen donne lieu à communication de documents écrits adaptés à leurs destinataires. La question des données chiffrées reste récurrente mais le psychologue n'est pas tenu d'en fournir (QI par exemple) Toutefois, la circulation de bilans chiffrés obtenus en pratique libérale peut avoir des effets pervers : les enseignants ne devraient pas en être destinataires, mais on ne contrôle pas la diffusion de ces informations. Le psychologue doit donner son avis mais il sait adapter ses outils, il ne répond qu'à la question posée. Son compte-rendu ne l'exonère pas du secret professionnel ; son écrit figure dans un dossier dont il ne maîtrise pas la destination. Il est appelé à la prudence et ne doit pas oublier la notion de réversibilité d'un handicap en matière psychique. Il ne doit y avoir ni listing ni dossier psychologique sur les enfants reçus par le psychologue à l'école.

**Dans le domaine médical et médico-social,** les préoccupations des psychologues et des psychiatres ne sont pas très éloignées, bien qu'exprimées en styles différents dans leurs écrits. Dans les institutions, l'autonomie des usagers et des patients tient une place croissante, et pour les professionnels, la lisibilité des pratiques contribue à la valeur même de ces pratiques, les écrits témoignant de la qualité du travail. La législation est de plus en plus contraignante et impose des évaluations à tous les niveaux. Ce qui pose problème au psychologues c'est que le dossier est principalement conçu sur le modèle médical, prévoyant une information sur l'état de santé, le diagnostic à la personne, et respectant à contrario sa volonté d'être tenue dans l'ignorance.

Pour le psychologue il est plus difficile (que pour le médecin se basant sur des preuves tangibles) de distinguer ce qui relève des données quantifiables de ce qui fait partie des données subjectives, plus floues et individuelles. Nous devons distinguer ce qui est communicable de ce qui relève des notes personnelles. Un autre problème est l'absence de prise en compte d'un fonctionnement pluridisciplinaire. Près de 5000 établissements vont être soumis à des évaluations, et donc à ces contraintes de lisibilité de nos pratiques et de nos écrits. Nous pouvons être acteurs de la pertinence de ces contraintes au lieu de les subir, en s'appuyant sur leur effets structurants, que les intervenants soient ou non groupés en réseau, et au-delà de l'hétérogénéité des intervenants, médicaux ou non.

**Pour finir, nous nous sommes placés dans la perspective clinique de la subjectivité.**

Rencontrer une personne en tant que psychologue, c'est toujours mettre en œuvre une inter-subjectivité nous obligeant à analyser « l'implication », autre façon de nommer notre contre transfert. Ce nouage des parcours du psychologue et du sujet concerne aussi bien les processus primaires, fantasmatiques, que les processus secondaires, sociaux, du fonctionnement de la pensée.

Notre approche subjective englobe notre vécu, notre histoire, nos processus défensifs inconscients. Au moment de la collecte des observations, nous engageons des choix, suivant les similitudes ou les rejets, identifications ou contre identifications. Nous fonctionnons en mode de « Moi idéal », narcissique. C'est à ce niveau que nous devons principalement faire porter l'analyse du contre transfert qui a servi à nous protéger contre l'angoisse.

Plus concrètement, nous avons également des attentes, et un jugement orienté, sur la conduite d'une personne parfois socialement et culturellement très différente de nous. Nous mettons en œuvre un « idéal du Moi » pas nécessairement partagé par l'autre. Dans la rencontre clinique, face à face, la relation permet un ajustement et un dialogue transférentiel, ce qui n'est pas facilement transposable lors de la production d'un écrit.

Comment mettre en travail la grande part de subjectivité de notre appréciation, et comment anticiper la réception de cet écrit lourd de signifiants ?

Qu'en est-il du sentiment d'être jugé, évalué, jugé (même dans une optique technique) ?

Notre appréciation doit savoir être clinique et rigoureuse, à défaut d'être parfaitement objective. Comment atteindre cette rigueur qu'exige l'éthique ? A mon sens :

- en s'appuyant sur une méthode identifiée et reconnue (choix d'un paradigme)
- en questionnant épistémologiquement cette méthode (est-elle adaptée ? comment l'appliquer ?)
- en restituant le résultat de l'observation de façon adaptée au sujet, suivant le but recherché.

Nous savons que l'écrit produit sera utilisé et prendra un caractère d'objet transitionnel, d'objet fétiche. A nous de prévoir cette utilisation et d'en intégrer les conséquences dans notre intervention (tout écrit de signalement, par exemple) interrompé de facto une dynamique psychothérapique)

**En conclusion métaphorique, remarquons comment une journée de paroles (orales) sur les écrits va donner lieu à une boulimie de textes, puisqu'on nous réclame déjà une livraison d' « actes » sur notre journée, et que nous allons tenter de répondre à cette demande.**

Claude Sablé.

Présidente de la coordination régionale de PACA,



Coordination régionale de la Franche Comté  
[franchecomté@ffpp.net](mailto:franchecomté@ffpp.net)

L'APFC organise une journée de travail et de rencontre sur le thème de  
**" l'adolescence et les limites",**  
avec comme invité  
**Philippe JEAMMET.**

La matinée se déroulera autour de cinq ateliers animés par des praticiens régionaux qui travaillent avec des adolescents et qui guideront la réflexion des participants autour des points de vue différents de cette complexe problématique.

Philippe JEAMMET interviendra dans l'après-midi et ouvrira la discussion.

**SAMEDI 22 SEPTEMBRE 2007**  
**Micropolis-BESANCON**

Contact et inscription : [assopsy.fcomte@laposte.net](mailto:assopsy.fcomte@laposte.net) Tel :  
03/81/46/34/92

## LE COLLEGE DES PSYCHOLOGUES

En collaboration  
avec **L'Institut de Formation Continue du C.H.U**  
**et de la Coordination Régionale**  
**de la FFPP- Guadeloupe**  
Organise une conférence- débat animée par

**Monsieur Alain LETUVE**

*Docteur en Psychologie clinique*

*Psychologue CH de ROUVRAY (ROUEN)*

*Membre de la commission d'Ethique et de Déontologie  
de la Fédération Européenne des Associations de Psychologues*

Sur le thème :

**« Les actes des Psychologues au regard  
de la déontologie professionnelle »**

**Le jeudi 28 juin 2007** de 18 h 30 à 20 h 30  
au **Club des Médecins** du C.H.U

*L'entrée est gratuite et les inscriptions **obligatoires** se font  
auprès de :*

Mme MARCIN : tél 05.90.89.15.26

Mme PIERROT : tél 05 90 89 16 47

e-mail [marie-annick.pierrot@chu-guadeloupe.fr](mailto:marie-annick.pierrot@chu-guadeloupe.fr)

[guadeloupe\\_ffpp@yahoo.fr](mailto:guadeloupe_ffpp@yahoo.fr)



[aquitaine@ffpp.net](mailto:aquitaine@ffpp.net)

→ Nos permanences à l'intention du public reprennent le deuxième mardi du mois dès Septembre, soit le 11/09 entre 18 h et 20 h,

→ La prochaine réunion à thème sera le mardi 9 Octobre, de 20h30 à 22 h : le thème sera précisé dans le prochain fédérer et sur le site et régionalement.

**Salle 605 du Complexe de la République, rue Carnot à Pau (64000), pour ces deux manifestations.**

Nous avons commencé une série d'interventions de psychologues invités à propos des " Métiers du psychologue ". La première du 12/06 était introduite par L.Lacaze Labadie avec la participation de deux de ses collègues : "Le rôle du psychologue dans le placement familial"; soirée très intéressante et animée, riche d'informations et de réflexions, épatant...

Une réunion de bureau est prévue ce lundi 2 Juillet ( ouverte aux adhérents FFPP, si intéressés, tél. au 06 17 68 34 26)

Le règlement intérieur Aquitaine, voté en A.G. extraordinaire en Mars 2007 à Pau, n'a pas été accepté tel quel au CAF d'Avril à Paris: des modifications sont encore demandées. Deux n'ont pas été acceptées ; nous demandons donc un réexamen de ce règlement intérieur à l'Aquitaine au CAF de Septembre



[limousin@ffpp.net](mailto:limousin@ffpp.net)  
12 rue Paul Savigny

87000 Limoges  
☎ 05 55 36 14 11

**Lundi 18 juin 2007 l'ordre du jour de la réunion de la coordination régionale de la FFPP était chargé, comme souvent :**

Nous avons repris les points abordés au CAF du 28 avril dernier. Beaucoup de sujets suscitent l'attention et appellent à des échanges : actualité de la profession dans divers secteurs, projets de conférence et colloques, modification du règlement intérieur etc.

Ainsi, à l'occasion du débat préalable au vote concernant la modification des statuts, nous avons pu faire avancer notre réflexion quant aux objectifs de la FFPP à partir des commentaires de chacun en regard des évolutions proposées. Encore une fois, les échanges ont permis l'expression de nos craintes mais aussi la mise en perspective des transformations nécessaires.

Enfin le temps consacré au débat autour de la réglementation du code de déontologie n'était pas suffisant pour broser un tableau pertinent de la situation. Nous avons tout de même pu apprécier les diverses voies ouvertes à court et moyen terme. Nous nous sommes promis de ré aborder le sujet à la rentrée.

**Sylvie Dauriac**

Saviez vous qu'en commandant vos ouvrages  
**à partir du lien Amazon du site de la FFPP,**

'Cliquez sur un des livres présentés)

celle-ci reçoit une commission sur la vente effectuée?

Alors n'hésitez plus! Vous participez ainsi à la  
maintenance du site

( anonymat sur les commandes)

**amazon.fr**

**AGENDA DU SITE**  
[www.ffpp.net](http://www.ffpp.net)

Un grand nombre de manifestations sont organisées en France mais également à l'étranger.

Les informations reçues par le siège sont reportées sur l'agenda du site. Vous pouvez également poster vous-même celles qui vous paraissent intéressantes.

L'adresse internet pour les consulter

<http://www.ffpp.net/modules/extcal/calendar.php>



lorraine@ffpp.net

Coordination Régionale  
de Lorraine (suite) :

deuxième rencontre à Nancy  
le 22 juin 2007

### La gestation de la coordination

#### lorraine avance à grands pas.

Ainsi, au cours de ces deux rencontres, une dizaine de collègues ont manifesté un vif intérêt et se sont déclarés prêts à un engagement pour que la Lorraine puisse se doter d'une coordination FFPP.

Lors de ces rencontres, nous avons pu constater une grande ouverture d'esprit tant sur les référentiels théoriques que sur les pratiques. Cette tolérance était visible également dans la présence de membres lorrains du SNP.

Cette deuxième réunion a permis d'approfondir à la fois le fonctionnement de la FFPP et de réfléchir sur des éléments concrets propres à la Coordination Lorraine (e.g. les modalités d'organisation du concours FPH en Lorraine).

Nous avons convenu d'une  
**troisième rencontre ouverte** (adhérents/non adhérents)

**le vendredi 7 septembre à 19h**  
(Université Nancy 2, salle à préciser,  
l'info sera donnée sur le site de la FFPP ainsi que par  
courriels).

La réunion aura pour but d'organiser  
**l'Assemblée Générale constituante prévue le**  
**21 septembre à 19h,**

A. G. à laquelle Roger LECUYER, président de la FFPP, pourrait nous faire « la surprise » et l'honneur d'être présent pour assister à cette création d'une nouvelle coordination. Cette A.G., réservée alors aux seuls adhérents de la FFPP, aura pour objet l'adoption d'un règlement intérieur, l'élection d'un bureau et permettra également de lancer les bases concrètes de travail de la coordination.

**Rémy MERVELET et Benoît SCHNEIDER**

### brèves brèves brèves brèves brèves brèves

Dans fédérer 27, dans un article « Où l'on parle des psychologues » nous faisons état du rapport sur la santé de l'enfant et de l'adolescent rédigé sous la responsabilité du professeur Sommelet. Compte tenu des nombreuses inexactitudes portant atteinte à notre profession, nous avons demandé dans un courrier à participer au groupe de travail qui devrait être mis en place dans les prochains mois. Madame le Professeur Sommelet nous a assuré que l'ensemble des acteurs « y occupera la place qui doit lui être réservée ». Et qu'elle « ne manquera pas de reprendre contact avec nous ». Qu'elle soit assurée que nous ne manquerons pas de le faire également si notre profession n'est pas représentée dans ce groupe de travail. BG

### brèves brèves brèves brèves brèves brèves

Ils ont dit:

**Madame Rachida Dati**, garde des sceaux, ministre de la justice dans un discours au TGI de Bobigny: « *Dès 2008 j'engagerai une campagne de recrutement de psychologues pour soutenir et conforter l'action des éducateurs dans les structures ouvertes.* »

**Nicolas Sarkozy à l'hôpital de Dunkerque et Zuycoote.**

*"On ne peut pas continuer comme ça. Il faut donner des moyens à l'hôpital. Il faut réformer l'hôpital, la carte hospitalière, l'organisation de l'hôpital"*

Il a assuré qu'il était favorable au doublement de la capacité de soins palliatifs, et a demandé à la ministre de la Santé Roselyne Bachelot d'organiser une grande concertation pour que *"l'on réfléchisse à ce que sont les missions de l'hôpital"*.

### REFORMONS

#### LA PSYCHOLOGIE CLINIQUE FRANÇAISE !

Le texte de la pétition pour une psychologie clinique française moderne et diversifiée est disponible sur

<http://www.ipetitions.com/petition/>



### Sauvons la clinique

Le Manifeste pour les pratiques et les formations cliniques est disponible sur  
<http://www.sauvons-la-clinique.org/...>

Une pétition et proposée.

### Depuis début juin deux pétitions circulent sur Internet.

L'une « sauvons la clinique » (diffusée par le SIUEERPP) milite pour la défense de la psychanalyse à commencer par son enseignement à l'université (6000 signatures à ce jour) .

L'autre « réformons la psychologie clinique française » (diffusée par des enseignants chercheurs en psychologie, des associations de patients) , dénonce la position de l'université française de privilégier un seul enseignement celui de la psychanalyse excluant les autres modèles thérapeutiques. (plus de 1000 signatures à ce jour) .

Cette situation illustre les affrontements à l'image d'une guerre de tranchée qui tend à vouloir isoler en deux camps les psychologues cliniciens. Ce type de mœurs dans la psychologie clinique française rend difficile l'acceptation d'une éthique de la responsabilité. Que la psychanalyse soit attaquée et disqualifiée n'est pas nouveau, que l'emprise des TCC, les discours positivistes et les dérives scientistes qui lui sont associées se durcissent est exact. Mais le risque d'une position doctrinale repéré à travers ces deux pétitions conduit inévitablement à ne garder comme discours que celui de la seule idéologie excluant toute réelle confrontation théorique et toute réflexion éthique.

Nous le regrettons et pensons qu'il existe entre ces deux espaces une vraie place pour tous ceux qui souhaitent poursuivre l'inscription de la psychologie clinique qui tient compte des spécificités françaises . Enseignants et praticiens sont ici tous concernés.

**Pour le bureau fédéral, Brigitte Guinot**

## Droit de réponse

*Le mois dernier Claire Meljac dans une tribune libre interpellait en le questionnant, le marché des enfants précoces. Elle y interpellait tout autant les psychologues que les associations de parents et insistait sur le danger de récupération que cette situation ne manque pas de créer.*

*L' ANPEIP association de parents a souhaité réagir et c'est bien volontiers que nous diffusons sa réponse. Claire Meljac actuellement à l'étranger, contactée pour accompagner cette réponse, ne manquera pas dans un prochain Fédérer de développer sa position. BG*

### A l'attention de Madame Meljac, Réponse à son article

Madame,

Nous respectons vos recherches, votre notoriété, mais elles deviennent préjudiciables lorsque vous les utilisez médiatiquement pour jeter le discrédit sur tout à la fois : les professionnels, les parents, les tests, les associations, etc

Nous ne pensons pas que la politique de la terre brûlée soit la bonne pour faire avancer les choses; Car les parents en difficulté sont des proies faciles et qu'ils méritent des professionnels compétents attentifs et des associations reconnues, dont l'éthique ne laisse aucun doute.

Nous l'avons clairement dit, nous sommes d'accord pour participer à toute rencontre qui permettrait d'obtenir, enfin, un consensus pluridisciplinaire sur ce sujet douloureux des enfants intellectuellement précoces en difficulté, en dehors de toute polémique négative et inutile, **car cette problématique existe, particulièrement pour la scolarité.**

Nous, Fédération et Associations ANPEIP, travaillons pour accompagner les parents inquiets devant la souffrance de leur enfant et qui n'ont trouvé ni aide ni solution, raison unique de leur demande auprès de nous.

Nous accomplissons un travail important, sérieux, humain, social et désintéressé.

Contrairement à ce qui est dit régulièrement, les parents ne sont pas seulement demandeurs de QI, ils cherchent souvent

PENDANT DES MOIS et quelquefois DES ANNEES à identifier les difficultés de leurs enfants.

Ils ont souvent rencontré plusieurs professionnels qui les ont culpabilisés sur leur éducation, au prétexte d'oedipe, ou pour toutes autres raisons, sans que les tests qui sont des « outils » indispensables n'aient été utilisés pour comprendre l'enfant et les problèmes. Ils se sont sentis davantage jugés qu'accompagnés. Ils ont été aussi privés des avancés des neurosciences, particulièrement pour l'identification des troubles de l'apprentissage.

Car un parent qui consulte cherche SEULEMENT une solution aux problèmes de son enfant.

Il faudrait que toutes les difficultés : échecs scolaires, troubles de l'apprentissage, troubles psychologiques, etc, puissent susciter une réelle prise en compte au titre de la prévention, sans attendre que le problème devienne plus sérieux.

Heureusement ces enfants peuvent aussi être accompagnés par des spécialistes compétents et sérieux, qui les comprennent et les conduisent vers leur mieux être, leur réussite scolaire et leur épanouissement. Depuis 1971, date de la création de notre Association, croyez que nous avons beaucoup de témoignages de réussite.

Votre phrase : « des associations puissantes mènent l'ensemble de la manœuvre et en retirent renommée et profit » décrédibilise les parents bénévoles que nous sommes et nous apparaît comme injuste et nuisible à notre action.

Croyez, Madame, à nos salutations distinguées.

**Monique Binda**  
**Pour le Conseil d'Administration**



7 rue de la république  
06300 NICE  
tel: 04 93 92 10 53  
Courriel: fede@anpeip.org site www.anpeip.org

### INFORMATIONS INFORMATIONS INFORMATIONS

La Haute autorité de santé (HAS) lance en ligne une enquête sur les transferts de tâche, après avoir été chargée par l'ancien ministre de la Santé Xavier Bertrand d'élaborer une recommandation visant à clarifier les conditions de la coopération entre professionnels de santé dans le domaine de la santé et à identifier les évolutions qui pourraient la faciliter. Les professionnels de santé sont ainsi invités à participer à la réflexion sur l'avenir des professions de santé en partageant leurs expériences en termes de coopération, dont notamment les expériences de partage de tâches ou les nouvelles pratiques paramédicales. Dans tous les cas, les renseignements recueillis ne feront pas l'objet d'une publication nominative. La HAS insiste sur la nature exclusivement informative de cette enquête. Il ne s'agit en aucune façon d'une procédure de validation des pratiques professionnelles qui seront décrites Le questionnaire

sera disponible jusqu'au 31 juillet 2007 à l'adresse <http://www.modalisa.com/has/accueil.html>.

La commission de la FFPP « rôle et place des psychologues dans le champ de la santé » a choisi de répondre à ce questionnaire et invite les psychologues à le remplir en mettant en exergue la nécessaire complémentarité des professionnels dans le champ du soin en détaillant les missions des psychologues. Car si les psychologues intervenant dans le domaine de la santé ne sont pas des professionnels de santé, puisque n'étant pas dans le code de la santé, ils se reconnaissent comme des professionnels du soin. L'objectif en remplissant ce questionnaire est de susciter une réflexion auprès des autorités, sur la nécessaire évolution de la prise en compte de l'interdisciplinarité dans le dispositif de prise en charge. BG

## UNE PRATIQUE DE LA PSYCHOLOGIE DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE MER

Le psychologue qui exerce dans certains territoires d'outre mer française est confronté à de multiples problèmes qui ressemblent parfois à ceux de métropole mais qui le plus souvent s'en éloignent sensiblement s'expliquent en partie par le contexte et l'histoire.

Voici une expérience personnelle de la pratique de la psychologie dans les établissements scolaires d'un archipel du pacifique sud : Wallis et Futuna.



### Le contexte d'exercice

Uvea (Wallis) et Futuna forment un faux archipel volcanique dont les deux îles sont distantes de 250 km et dissemblables géographiquement, Uvea est plate et entourée d'un grand lagon, Futuna est haute avec une étroite bande côtière sans lagon. Le climat est équatorial humide et chaud. Les deux îles sont situées à mi-chemin entre la Polynésie française et la Nouvelle Calédonie.

La population est polynésienne implantée depuis des millénaires avec de forts liens culturels en provenance de Tonga et de Samoa. Les langues locales futunien et wallisien parlées quotidiennement ont des points communs sans pour autant se confondre. La religion catholique est implantée depuis 150 ans, elle a servi de lien entre les deux îles et avec la France. Plus tard le protectorat puis le statut de territoire d'outre mer ont renforcé la dépendance de l'archipel avec la métropole.

Chaque île a une langue maternelle le wallisien et le futunien et le français importée par les prêtres puis les enseignants depuis 25 ans. Le français est la seule langue de scolarisation ; la pratique est réduite à l'usage scolaire stricte pour tous les enfants et adolescents. Il y a parfois aussi une forme de rejet de cette langue assimilée à la culture du « blanc »

Le psychologue de l'éducation nationale exerce principalement dans les écoles maternelles et élémentaires qui dépendent de l'enseignement catholique privé. Parfois selon les demandes il intervient dans les établissements secondaires publics d'état. La population scolaire est surtout polynésienne avec quelques enfants de métropolitains. La langue d'exercice est le français imposé dans toutes les activités d'accès à la connaissance de la maternelle au lycée.

Les conditions de travail sont souvent précaires. Pas de bureau indépendant, pas de lieux dans les établissements scolaires pour recevoir les enfants et parents. Cependant on peut parfaitement aménager des lieux pour le travail à condition de ne pas être exigeant. Le problème de la langue est plus gênant car est parfois extrêmement difficile d'obtenir une confidentialité des entretiens par l'interprète. Cela tient à la fois à un trait culturel (les liens communautaires et hiérarchiques) mais aussi à l'ignorance de l'impact sur le comportement du sujet. L'usage du français courant est général chez les plus jeunes. Les anciens n'ont qu'une pratique très occasionnelle de la langue du colonisateur.

### L'exercice de la psychologie

Les demandes sont souvent initiées par une institution ou le corps médical. Il n'y a pas encore de saisie directe du psychologue par les familles mais cela évolue très vite car le

métier commence à être reconnu ne serait-ce que par les feuilletons télé et quelques interviews à la radio locale. Le plus souvent il s'agit comme en métropole de demandes autour de la non-réussite scolaire, parfois on s'interroge sur des comportements agressifs dans les écoles, les familles se plaignent peu de l'attitude des enfants même très déviante pour des yeux européens. Il s'agit plus de tolérance que de laxisme ; c'est la place de l'enfant qui est interrogée par l'école et les collègues en regard d'une norme de fonctionnement éloignée de la vie communautaire.

Les symptômes psychologiques sont aussi divers qu'en métropole. Mais la moitié des signalements ont une somatisation associée –maladies de peau, troubles ORL, RAA, obésité-

Les limites de l'exercice de la psychologie. Elles sont liées à des aspects culturels, démocratiques, déontologiques ;

La vie quotidienne des polynésiens dans des îles aussi petites et isolées a connu depuis deux siècles des traumatismes importants comme le contact brusque avec les européens, l'introduction d'une religion chrétienne exclusive et exotique, le déclin des structures traditionnelles. De nos jours l'imposition du français, l'exode massif des hommes vers Nouméa, l'arrivée des moyens de communication modernes impliquant l'immédiateté l'ouverture vers le monde entier.

Les références démocratiques sont livresques et leur fonctionnement anecdotique ou surréaliste.

Quelle place pour le sujet. Les rapports entre les personnes sont régis par les liens de dépendance « féodale » coutumière. La soumission au clan familial est impérative, hiérarchique et souvent vitale. La place du sujet, de l'individu dans sa construction intime reste floue ou parcellaire. Parler de la construction du moi selon des normes européennes paraît délicat. Ainsi les comparaisons avec le fonctionnement psychique des sociétés européennes restent décevantes : par exemple l'usage de tests de connaissance ou de développement intellectuel doit être soumis à une critique constante car les étalonnages n'offrent qu'un intérêt relatif. Les outils cliniques sont eux-mêmes sujets à caution car les références théoriques paraissent au mieux insuffisantes parfois plaquées. Il y a une forme de dynamisme des sociétés polynésiennes qui laisse rêveur les européens. Le temps ne se déroule pas comme autour de la méditerranée, les recherches philosophiques des polynésiens sont embryonnaires ou méconnues or cela conditionne la représentation de soi dans le monde visible ou sensible. La pratique de la psychologie est donc pour l'instant européen et américain centrée : les observations s'en ressentent, les interprétations encore plus. Un vrai travail de psycho-ethnologie est à faire. Il doit s'articuler sur la formation de psychologues issus des ces régions du monde.

### Les perspectives

Il y a nécessité d'une révision des concepts et des normes de références. Les tests en usages ici doivent être ré-étalonnés et pour certains sans doute ré-élaborés ou créés. Des observations doivent se faire en liens avec les travaux des ethnologues sur les familles et les systèmes claniques.

### L'histoire et l'évolution récente.

Le Pacifique sud est en mutation très rapide en lien avec la transformation de l'économie mondiale centrée sur la Chine et l'Inde. Cette immense région océanique sera un pôle de développement et d'exploitation de richesses pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Les populations mélanésiennes et polynésiennes ressentent vivement cette évolution stratégique et économique, elles ont le plus grand mal à suivre les évolutions sans détruire l'originalité de leur monde.

### En conclusion

Le psychologue est ici comme un pionnier, il assiste à la transformation de sociétés millénaires qui furent



extraordinairement bien adaptées à leur milieu. Cette transformation se fait dans un temps très court et avec une brutalité inouïe dans le brassage des populations, les « déportations économiques », l'arasement des cultures. Le rôle du psychologue n'est pas que celui – confortable et utile- de l'observateur mais surtout d'accompagnateur et d'acteur des transformations dans le respect des personnes. C'est pourquoi il semble si fondamental que l'on forme rapidement des polynésiens à la connaissance et à la pratique de la psychologie.

La Polynésie a besoin de psychologues curieux et formés. On peut y venir travailler en connaissant les limites de l'exercice actuel. Je suis disponible pour des demandes de renseignements.

Wallis le 15 mai 2007  
Jacques GARRY  
Psychologue

( si vous souhaitez écrire à Jacques Garry prendre contact auprès du siège qui vous mettra en relation [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net) )

## Publications reçues au siège



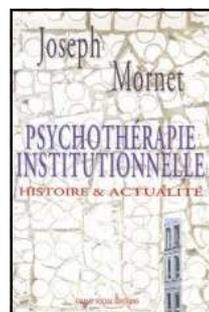
Le Journal des psychologues  
Dossier de juin  
Sexualité infantile et société



Le bulletin de psychologie  
Numéro 487, tome 60  
(fasc. 1), année 2007 -  
Représentations sociales  
de la mondialisation  
Numéro 488, tome 60  
(fasc. 2), année 2007 -  
Varia



Le Snuipp dans son bulletin mensuel téléchargeable à l'adresse suivante  
[http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/snuinfo\\_psy\\_juin\\_07.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/snuinfo_psy_juin_07.pdf)  
Évoque le projet d'un ordre des psychologues « psychologues : faut-il mettre de l'ordre ? » et pose d'intéressantes questions.



Joseph Mornet décrit dans cet ouvrage la naissance et le développement de la Psychothérapie institutionnelle . Il développe l'idée de l'aliénation mentale tout en questionnant les grandes questions du transfert, de la psychose et de l'institution pour interroger la pertinence des outils et des opérateurs conceptuels de la Psychothérapie institutionnelle.

Edition: champ social 2007  
Sur les liens Amazon du site de la FFPP

### Appel à candidatures pour intégrer la CNCDP (Commission Nationale Consultative de Déontologie des Psychologues)

- Si vous avez le souci de l'évolution et de l'avenir de la profession,
- Si vous souhaitez prendre part à une réflexion éthique et déontologique sur les différentes pratiques des psychologues,
- Si vous avez envie de vous engager dans un travail d'équipe,
- Si vous cultivez volontiers la convivialité,

**Vous pouvez poser votre candidature à la FFPP pour devenir membre de la Commission Nationale Consultative des Psychologues (CNCDP).**

Elle vient de diffuser le bilan de ses huit premières années de fonctionnement que vous pouvez consulter et télécharger à l'adresse suivante :

<http://www.ffpp.net/modules/mydownloads/>.

La présentation de ce travail a été publiée dans *Fédérer* n° 23.

« La CNCDP est composée de 8 membres au moins et de 12 membres au plus, ayant le titre de psychologue ou ayant le statut d'enseignant chercheur ou de chercheur en psychologie. Ils sont désignés par la CIR (*relayée par la FFPP*). Ils siègent à titre personnel de façon à préserver leur indépendance lors de l'examen des dossiers. Leur travail est bénévole. La durée de leurs fonctions est de quatre ans, non immédiatement renouvelables. » (Article 2.1 du protocole constitutif)

Actuellement un certain nombre de membres de la Commission sont en fin de mandat et son effectif doit donc être renforcé pour que la règle fixée par le protocole constitutif soit respectée.

Soucieuse de représenter les différents champs d'application de l'exercice professionnel des psychologues, la CNCDP souhaiterait accueillir notamment un psychologue exerçant dans le secteur hospitalier et un psychologue exerçant dans le cadre de l'Education Nationale.

La Commission se réunit six à sept fois par an à Paris, toutes les six semaines à deux mois, durant deux ou trois demi-journées (quinze demi-journées annuelles en moyenne, réparties du vendredi 18h au samedi 17h). Ce rythme de réunion lui permet de bénéficier d'une continuité d'échanges dans le traitement des dossiers et de limiter en les regroupant les frais engagés pour les déplacements des collègues de province.

Le travail en réunion plénière est précédé d'une préparation à domicile des projets d'avis selon la procédure qui a été décrite dans Fédérer n°24 (Echos de la CNCDP). Les échanges entre les séances plénières se font essentiellement par courrier électronique.

Vous pouvez vous présenter à titre individuel ou être parrainé par une association ou un syndicat professionnels. Le Conseil d'Administration Fédéral de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie ( FFPP) examinera votre demande.

Vous pouvez faire acte de candidature en adressant un CV détaillé et une lettre de motivation à

**FFPP**

92 rue du Dessous des Berges

75013 Paris

ou par mail [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)

Tel/télécopie 01 43 47 20 75

#### Saisine de la CNCDP

**Une somme forfaitaire de 30 euros représentant une participation aux frais de fonctionnement de la CNCDP devra être versée par toutes personnes qui souhaitent la consulter.**

Bienvenue



### Deux nouvelles organisations ont rejoint la FFPP et sont rattachées à la coordination de l'Île de France.

La première, **ECOSSENS** est l'association des diplômés du DESS/ Master de Psychologie Environnementale. Vous pouvez visiter leur site

<http://www.ecosens.org/index.php>

Elle nous sera présentée prochainement dans Fédérer.



Claire Gautherot nous présente la seconde,

### Association Age en Age

L'association Age en Age, récemment membre de la FFPP, regroupe des psychologues exerçant dans le domaine du vieillissement. Initialement créée par des psychologues issus du DESS de Psychologie et psychopathologie du Vieillissement de Paris V en 1999, elle s'est ouverte depuis 5 ans à l'ensemble des psychologues travaillant en gérontologie. Elle regroupe aujourd'hui une quarantaine d'adhérents.

Son action s'exerce sur 4 objectifs :

- L'échange sur les pratiques professionnelles de soin et de prises en charge du sujet âgé à travers des domaines tels que l'approche clinique, psychanalytique, psychodynamique et neuropsychologique.

- L'aide aux jeunes diplômés en matière de recherche d'emploi, de cadre juridique, de perspectives à court et long terme en terme de carrière.

- La participation à des conférences, rencontres professionnelles et universitaires.

- Le développement d'un réseau national de praticiens et de chercheurs spécialisés dans le domaine du vieillissement.

L'association organise des réunions-débats bimestriels concernant différentes thématiques de nos "pratiques professionnelles". Ces réunions sont aussi un lieu d'échanges sur les formations existantes, les colloques, les journées thématiques ainsi que les offres d'emplois et les informations juridiques. Pour animer ces réunions, l'association fait également appel à des intervenants extérieurs.

Depuis 5 ans, Age en Age a également créé des groupes de travail s'inscrivant dans un programme de formation continue sur le thème de la psychopathologie du sujet vieillissant. Un autre groupe de travail a également vu le jour concernant l'analyse des pratiques professionnelles.

Plusieurs projets sont également en cours dont la création d'une association nationale et d'un site internet actuellement en construction (<http://age.en.age.free.fr/accueil.htm>).

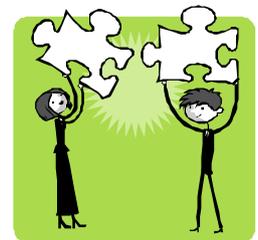
L'association Age en Age répond donc au besoin et à la demande de regroupement des psychologues au sein de groupes d'échanges, de formation, et de travail autour de cette population grandissante qu'est le sujet vieillissant.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec les secrétaires de l'association

Marie Jouannet ([mariejouannet@noos.fr](mailto:mariejouannet@noos.fr))

et Karine Balavoine ([kbalavoine@free.fr](mailto:kbalavoine@free.fr)).

Claire Gautherot



Fédérer 28

**Xth Congrès européen de psychologie 3 - 6 July 2007, Prague, république Tchèque**

Réalisé sous les auspices de

l'European Federation of Psychologists' Association (EFPA)

site du congrès <http://www.ecp2007.com/>

**Synthèse du rapport d'activité  
du "Standing Committee on Psychotherapy"  
2005-2007  
de la Fédération Européenne des Associations de  
Psychologues**  
(qui sera présenté à l'AG de l'EFPA à Prague en juillet 2007)

**Philippe GROUSBOIS**  
Chargé de mission FFPP "Psychothérapie"

L'objectif principal a consisté à continuer à appliquer le programme adopté lors de l'Assemblée Générale de l'EFPA en 2005, à savoir établir un processus pilote visant à mettre en application la reconnaissance par l'EFPA de la compétence des psychologues en matière de psychothérapie (dans les termes anglo-saxons de l'EFPA : "la récompense (ou la distinction honorifique : "award") de l'EFPA pour les psychologues qui se sont spécialisés en psychothérapie"...).

Les associations nationales sont invitées à développer leur plan de travail en ce sens. Le Standing Committee demande à l'Assemblée Générale de l'EFPA (qui se tiendra à Prague en juillet 2007) de pouvoir continuer à établir les bases de reconnaissance des psychologues ayant "des compétences de spécialiste en psychothérapie" : en particulier que les psychologues de l'EFPA dont les compétences en psychothérapie correspondent aux critères élaborés par celle-ci soient inscrits sur un registre provisoire jusqu'à ce que le registre EuroPsy soit établi ; ce registre provisoire sera alors intégré à EuroPsy.

Les psychologues accéderont aux critères de l'EFPA en matière de psychothérapie de trois façons :

- soit par l'intermédiaire d'un registre reconnu dans un pays membre ;
- soit par l'intermédiaire d'un complément de programme agréé de formation ;
- soit par le fait de remplir les clauses dites du "grand-père" permettant d'accéder aux critères de l'EFPA.

En attendant la mise en place d'EuroPsy, les psychologues inscrits sur le registre provisoire recevront un certificat attestant qu'ils remplissent ces critères ainsi qu'un courrier confirmant ces dispositions provisoires jusqu'à leur révision en 2009. Plus de 50 psychologues remplissent actuellement ces critères. Ce nombre augmentera significativement une fois que l'Assemblée Générale de l'EFPA aura approuvé le plan de travail ultérieur du Standing Committee. Une fois que le registre EuroPsy sera établi, ces psychologues se verront attribuer le diplôme EuroPsy avec la mention de spécialiste en psychothérapie ("EuroPsych with Specialist Expertise in Psychotherapy").

Dans cette perspective, des Comités Nationaux ont été mis en place dans un certain nombre d'associations nationales membres de façon à évaluer les compétences des psychologues qui répondent aux critères de l'EFPA dans leur propre pays :

En **Allemagne**, un Comité National pour l'EFPA a été mis en place. La procédure a été rendue complexe du fait du nombre d'organisations qui jouent un rôle dans ce champ : comment s'assurer que les diverses formations proposées en Allemagne répondent aux critères de l'EFPA ? Comment contrôler la traduction des documents ? Comment traiter les candidatures de personnes ayant suivi différents processus de formation ? Comment gérer les candidatures de personnes qui ne sont pas membres de l'association allemande membre de l'EFPA ? Quelles approches psychothérapeutiques sont agréées pour les psychologues ?

En **Espagne**, un Comité National pour l'EFPA a été mis en place. Les candidatures sont reçues depuis le 1<sup>er</sup> février 2007. La réflexion a porté sur la clause dite du "grand-père" et sur les critères de reconnaissance des formations. D'autres questions se sont posées : Qui doit être le superviseur de la formation ? Qui peut être expert pour agréer une formation ? En ce qui concerne

la structure des comités, tous ses membres doivent-ils être reconnus comme "spécialistes en psychothérapie" ?

Au **Portugal**, la discussion autour de l'attribution de la spécialisation en psychothérapie est en cours. Un Comité National vient d'être mis en place et l'Espagne a offert son aide pour la mise en place des prochaines étapes.

En **Slovénie**, un Comité National a été mis en place depuis mars 2007 et un travail intense a été fourni afin que la loi à venir sur la psychothérapie intègre les praticiens reconnus par l'EFPA car il y a un lobbying important de l'Association Européenne de Psychothérapie en Slovénie. Les psychologues ont dû effectuer un travail intense de façon à conserver la psychothérapie comme champ de compétence. La perspective d'obtenir le Certificat de l'EFPA a représenté une aide certaine dans ce combat. La procédure d'accréditation par l'EFPA est en place maintenant en Slovénie mais les collègues attendent de voir qui la loi va reconnaître avant de l'appliquer.

En **France**, les débats contradictoires entre les associations de psychologues, de "psychothérapeutes" et certaines associations de psychanalystes ainsi que le projet de réglementation du titre de "psychothérapeute" semblent ne pas permettre actuellement de mettre en place un Comité National. La situation légale devra être clarifiée ainsi que la recherche d'un consensus (problématique) entre organisations de psychologues. En effet, la perspective de la parution (actuellement suspendue) du décret d'application de l'article 52 sur le titre de "psychothérapeute" nous imposerait des règles communes quant à son usage (mais pas quant à nos pratiques psychothérapeutiques qui restent indépendantes de l'usage de ce titre) ; si les psychologues français appliquaient la procédure en cours de l'EFPA, cela contribuerait peut-être à une meilleure lisibilité sociale de leurs pratiques psychothérapeutiques. Ceux-ci s'étaient en effet opposés - de façon minoritaire - avec l'association des psychologues grecs, à la mise en œuvre de cette procédure lors d'une AG de l'EFPA, s'appuyant sur le principe qu'il ne revient pas à une organisation professionnelle (nationale ou européenne) d'assurer un contrôle des pratiques ni de délivrer une reconnaissance de compétences spécialisées aux psychologues, considérant que les diplômes universitaires ainsi que les formations ultérieures et l'appartenance éventuelle à une association psychothérapeutique ou psychanalytique jouaient ce rôle... L'article 52 est venu modifier la "donne" et un débat sur ce point devra être initié au sein de la FFPP et élargi aux autres organisations professionnelles de psychologues.

Au **Danemark**, la mise en place d'un Comité National est achevée et la procédure de reconnaissance par l'EFPA de compétences psychothérapeutiques s'effectue uniquement sur la base de critères de formation reconnus. Un groupe est chargé d'évaluer les formations psychothérapeutiques actuellement dispensées. Les programmes de formation ont été examinés et ceux qui répondent aux critères de l'EFPA ont été reconnus. Un premier groupe de candidats répondant à ces critères a été agréé par le Comité National. Une collaboration avec la Lettonie a été mise en place.

En **Lettonie**, un Comité National a été mis en place et travaille actuellement sur les critères de la clause dite du "grand-père". Le travail de ce Comité se fait en collaboration avec le Danemark.

En **Belgique**, le projet est à l'étude mais la confusion entre le diplôme EuroPsy et cette procédure de reconnaissance d'une spécialisation en psychothérapie a retardé sa mise en place.

En **Grande-Bretagne** a été mis en place un Comité National en tant que sous-groupe du registre pour les psychologues spécialisés en psychothérapie existant déjà au sein de la British Psychological Society (BPS). Le travail s'oriente vers la reconnaissance mutuelle des registres. Ainsi seuls les psychologues titulaires ou les plus anciens inscrits sur le registre de la BPS seront-ils éligibles pour le certificat de l'EFPA. De nombreux psychologues répondant aux critères de l'EFPA feront ensuite l'objet d'une reconnaissance par l'EFPA.

Il a été décidé par ailleurs que la traduction des divers documents dans les langues nationales sera le fait de la responsabilité de chaque Comité National mais qu'en cas de litige seule la version anglaise approuvée par l'EFPA sera considérée comme document officiel.

Il apparaît clairement que l'intitulé de la procédure de reconnaissance par l'EFPA représente une reconnaissance exclusivement pour les "psychologues spécialisés en psychothérapie" et non une reconnaissance de compétence en psychothérapie en général.

Quant à la forme du certificat, il a été décidé qu'il se présenterait en format A3, ce qui permettra d'avoir à la fois le libellé en anglais et le libellé en langue nationale sur la même page. Le COP (Espagne) est chargé d'élaborer un projet de mise en page en ce sens.

Du fait que les organisations de "psychothérapeutes" ont tendance à occuper le terrain en Europe, il a semblé important de ne pas attendre la mise en place d'EuroPsy pour mettre en œuvre la procédure de reconnaissance par l'EFPA des

psychologues spécialisés en psychothérapie, contrairement à ce que certains préconisaient au sein de l'EFPA ; une liste de psychologues ainsi agréés ne peut qu'accroître leur crédibilité dans **ce champ situé comme une spécialisation au sein de la psychologie**. C'est la position qui a été défendue à l'AG de l'EFPA à Grenade en 2005 et depuis par le Comité Exécutif.

#### Membres du Standing Committee :

**Président :** David Lane (Grande-Bretagne)

**Liaison avec le Comité Exécutif :** Katharina Althaus (Suisse)

#### Membres :

Nady van Broeck (Belgique)

Maria Karekla (Chypre)

Zbynek Vybival (République Tchèque)

Yvonne Kronberg (Danemark)

Philippe Grosbois (France)

Heinrich Bertram (Allemagne)

Thalis Papadakis (Grèce)

Declan Aherne (Irlande)

Rinaldo Perini (Italie)

Anna Lucava (Lettonie)

Jorge Gravanita (Portugal)

Vera Giovannini (San Marino)

Peter Praper (Slovénie)

Francisco Labrador-Encinas (Espagne)

ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS  
EN PSYCHOLOGIE DES UNIVERSITÉS

**A E P U**

## Panorama national des Masters en Psychologie

<http://www.aepu.org/>

La Commission pédagogique de l'AEPU vient de mettre en ligne sur son site l'édition 2007 "*Panorama national des masters 2 Professionnels et Recherche en Psychologie*".

L'objectif du *Panorama* est de proposer une description claire et exhaustive, sur le plan national, des caractéristiques essentielles des diplômes professionnalisant en psychologie (liste par établissement, description par secteur de formation). Il vise tout autant le public des étudiants qui ont

besoin d'un outil d'information et d'orientation pour préparer leurs candidatures à ces diplômes que celui des universitaires et des professionnels.

L'édition 2007 a intégré toutes les modifications dont nous avons pu avoir connaissance depuis l'an passé concernant le détail des diplômes. La partie « analyse » du document n'a pas été modifiée par rapport à l'édition 2006 dans la mesure où les nouvelles données n'entraînaient pas de modifications sensibles.

L'AEPU vient également de mettre récemment en ligne l'évaluation des *Ecoles doctorales* et l'évaluation nationale des « *chercheurs publiants* »



**Vendredi 7 septembre 2007**

Journée préparation des 3èmes Entretiens de la psychologie de 11h à 17h (lieu à préciser)

**Vendredi 14 septembre 2007**

Commission FFPP déontologie de 10h à 12h (lieu à préciser)

Commission « psychologues dans le champ de la santé » de 14h à 17h (lieu à préciser)

**Samedi 15 septembre 2007**

De 10h à 17h

Conseil d'Administration Fédéral (lieu à préciser)

**Samedi 29 septembre**

De 14h à 17h

Réunion des organisations signataires sur code de déontologie (lieu à préciser)

### Vous l'avez demandé: nous l'avons fait!

La FFPP lance ses mailing-réseaux thématiques! Vous pouvez désormais contribuer aux travaux et réflexions des commissions dans le domaine qui vous intéresse quel que soit votre résidence (métropole et outre mer)

#### Comment ?

Pour s'inscrire [se désinscrire], envoyer un mail vierge à [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net) mentionnant en objet le thème [stop nom du thème] qui vous intéresse.

Exemple : pour m'inscrire: déontologie pour me désinscrire: stop déontologie

Thèmes actuellement proposés (en relation avec les commissions de travail nationales et européennes)

Déontologie    Psychothérapie    Affaires scientifiques  
Tests    Crises et Désastres    Psycho gérontologie  
Psychologues dans le champ de la santé

*La mise en place de formations à partir de l'année 2007 prend forme.*

### Formation de formateur à l'analyse des pratiques

Réservée aux psychologues cliniciens désireux d'acquérir et/ou de perfectionner l'animation des groupes d'analyse des pratiques cette formation est proposée à partir de la rentrée de septembre.

**Les objectifs pédagogiques** sont d'acquérir les compétences nécessaires pour mettre en place une qualité d'expression et d'écoute facilitant l'implication de tous dans le travail demandé, l'étude des situations, la régulation et le réajustement des pratiques. S'approprier des méthodes de présentation d'une situation-problème, étudier ses principaux aspects notamment ses dimensions personnelles et professionnelles

**Apports théoriques:** Ils seront proposés en réponse aux questions des participants et en tenant compte de l'expérience de chacun. Sont généralement présentés :

Les principes du fonctionnement d'un groupe en réunion.

Sens, objectifs et spécificité des réunions d'analyse des pratiques.

Les concepts et les méthodes de conduite des réunions d'analyse des pratiques.

Les conditions de réussite, les écarts, les difficultés

**Intervenants:** Georges Arbuz psychosociologue, enseignant formateur à Paris VII membre du Grape, et de la SFGG .

Trois sessions de deux jours à Paris soit 6 journées de formation. Programme et bulletin d'inscription en téléchargement sur le site de la FFPP à l'adresse suivante

<http://www.ffpp.net/modules/mydownloads/>

Vous pouvez également prendre contact auprès de Jeannine Accoce responsable du siège [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net) ou par téléphone le mardi après midi.

### Formation aux écrits

La déontologie et son code, propre à notre profession, fonde nos pratiques. Ce cadre assure à notre profession l'indépendance professionnelle, mais il met également en exergue les responsabilités des psychologues.

Dans sa pratique courante, le psychologue est amené à prendre des notes, élaborer un dossier psychologique, écrire des conclusions, où il engage sa responsabilité. Ces différents documents peuvent être diffusables, consultables, transmissibles ou non. Ils peuvent intéresser le sujet, une hiérarchie, un tiers demandeur et prendre des formes diverses (lettre, certificat, attestation, compte-rendu, rapport, avis, bilan d'activité...). Ces écrits posent à la fois les questions du travail d'élaboration théorico clinique, de la transformation d'un matériau brut en éclairage d'une situation, de la place de la subjectivité, de la demande sociale... mais aussi celles du respect de la dignité de la personne, de la confidentialité et de la sécurisation des données, de la responsabilité pénale des écrits...

La place des écrits dans l'activité des psychologues est d'importance et demeure un exercice particulièrement complexe tant les enjeux qui les traversent sont immenses et tant ils sont sujets à questionnements.

La FFPP a décidé de mettre en œuvre une nouvelle politique d'accompagnement de la profession en proposant diverses formations aux psychologues acteurs du terrain. Les écrits, à travers le prisme de la déontologie, y trouvent naturellement leur place. Un dispositif original l'accompagne afin d'en faciliter l'accès à toutes les régions et selon un même mode d'exigence en terme de qualité...

Renseignez vous: [siege@ffpp.net](mailto:siege@ffpp.net)  
[marie-jeanne.robineau@ffpp.net](mailto:marie-jeanne.robineau@ffpp.net)  
[marie-christine.gély-nargeot@ffpp.net](mailto:marie-christine.gély-nargeot@ffpp.net)



### **Brèves brèves brèves brèves brèves brèves**

#### **Journée crise et désastres du 9 juin**

Nous avons reçu ce courriel d'une adhérente de la FFPP qui résume bien cette journée dont nous vous reparlerons à la rentrée.

« Bonjour, je voudrais savoir dire tout l'intérêt que j'ai trouvé à cette manifestation du 9 juin sur " crises et désastres", journée très bien planifiée, peu onéreuse compte tenu de la qualité des intervenants variés et extrêmement compétents mais qui, malheureusement se sont trouvés devant un auditoire de psychologues réduit. Il serait intéressant de rechercher les causes de cette désaffection...Boulogne il est vrai est excentré, pas forcément facile d'accès mais est-ce la seule raison? »



**« PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL  
ET DYNAMIQUE DES  
CHANGEMENTS »**

Première journée d'études de L'Association Française de Psychologie du Travail et des Organisations  
Vendredi 16 novembre 2007 de 9h à 17h30  
à l'amphithéâtre du Conservatoire National des Arts et Métiers,  
292 rue Saint-Martin, 75003 Paris :

Renseignements et inscriptions :  
Site : <http://asso.univ-lyon2.fr/afpto/>  
Email : [afpto.asso@gmail.com](mailto:afpto.asso@gmail.com)

# rejoignez la FFPP

## Responsable

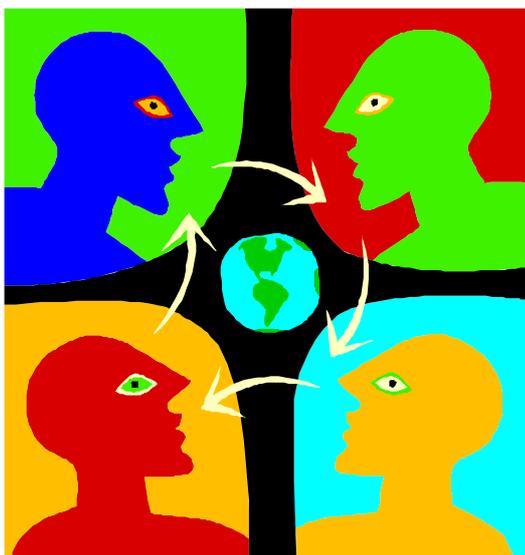
- La FFPP a le courage de dire que l'on met trop de psychologues sur le marché du travail. Et que c'est une catastrophe pour la profession et la discipline.
- Elle prend position à chaque nouvelle version du projet de décret d'application de l'article 52, soucieuse de la protection du public.
- Elle n'hésite pas à poser les questions et à mettre au travail des solutions, sur l'évolution nécessaire de la profession dans le secteur de la santé.
- Elle anticipe la qualification européenne unifiée pour les psychologues en préparant activement pour 2008 la certification Europsy.
- Elle accompagne les grandes questions liées à l'exercice de la psychologie sans langue de bois : déontologie, exercice professionnel.
- Elle a lancé en 2006 un service d'assistance juridique pour ses membres.

## Dynamique

- En moins de quatre ans, elle a déjà à son actif trois grands colloques (entretiens de la psychologie 2004, 2006), colloque sur l'intelligence de l'enfant en 2005.
- Elle prépare le quatrième colloque francophone : « psychologie et psychopathologie de l'enfant » qui aura lieu le 11, 12, 13 octobre au Palais de la mutualité à Paris.
- Les prochains Entretiens de la psychologie seront des Entretiens francophones, organisés conjointement avec les Fédérations Belges et Suisses des psychologues (du 3 au 5 juillet 2008).
- Des journées nationales et régionales sont régulièrement organisées en lien avec les préoccupations de la profession et de la discipline.
- Fédérer, le bulletin de l'actualité professionnelle et de la discipline présente chaque mois des thèmes qui concernent l'ensemble de la profession : une information précise et rapide.
- Un site Web de plus en plus fréquenté, un forum participatif, des informations en temps réel sur l'actualité de la profession.
- Les coordinations régionales se développent activement et avec enthousiasme.
- Elle met en place pour la rentrée 2007 des programmes de formations spécifiques pour les psychologues en lien avec leurs préoccupations.
- Elle intervient dans tous les groupes de travail de l'EFPA (Fédération Européenne des Associations de Psychologues) qui regroupe plus de 200000 psychologues dans 33 pays, et dont la FFPP est le membre officiel pour la France.
- Elle est associée à la Commission Internationale des Tests (ITC)
- Elle a contribué à obtenir que le congrès de l'association internationale de psychologie appliquée se tienne à Paris, conjointement avec les Entretiens de la psychologie, en 2014 à Paris (5000 participants attendus).

## Fédératrice

- Praticiens et Universitaires ont choisi d'avancer ensemble pour donner à la profession et à la discipline une lisibilité et une visibilité à la hauteur des enjeux qui les traversent.
- De nombreuses organisations et de nombreux membres individuels ont décidé de continuer le mouvement fédératif malgré l'abandon d'organisations fondatrices : la FFPP vit et se développe, en continuant à œuvrer pour un rassemblement nécessaire.
- Dans toutes ces commissions de travail, elle invite systématiquement les organisations nationales non membres au même titre que les organisations membres.
- De plus en plus d'organisations régionales adhèrent à la FFPP (deux adhésions de plus en 2006, une qui l'a votée en 2007, trois autres qui l'envisagent sérieusement).
- Lors des journées du Forum des Psychologues en Avignon (novembre 2006) elle a lancé un appel vers les autres organisations pour parler d'une seule voix, qui a été suivi d'effet puisque de nouveau un travail commun se remet en place.
- Elle collabore avec les revues Sciences Humaines, Bulletin de Psychologie, le Journal des Psychologues
- Elle coopère régulièrement avec des associations d'usagers, de protection du public, d'organisations antisectes.



## Pour toutes ces raisons : Rejoignez la FFPP !

### Conditions d'adhésion

- Être psychologue (n° ADELI ou Diplômes)
- Ou enseignant-chercheur ou chercheur en psychologie (copie de bulletin de salaire)
- Montant de la cotisation individuelle
- Première adhésion : 65 euros
- Première adhésion fin d'année (15 mois) : 100 euros
- Adhésion individuelle (renouvellement) : 100 euros
- Etudiants (master 1 et 2), Personnes non imposables : 35 euros
- Retraités : 70 euros

### Abonnement papier

Le bulletin de l'actualité de la profession et de la discipline !  
Parution 10 n° dans l'année

(Abonnement électronique pour tous les adhérents FFPP.)

Abonnement papier pour les adhérents sur demande avec participation financière de 17 euros.

30 euros pour les non adhérents prix au n° 3 euros

